

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Riad CHERIF, Adrien DRIOLI, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Marie-Claire FISCHER, Frédéric RODRIGUES.

ABSENTS :

Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, André BEYSSAC.

EXCUSES : Christine MORALES, Yannis AL MAHDI, Yolande LOBA.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Willy PLAZZI, Marie-Jo BASSON à Annie TARAVEL, Marie LORIAU à Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD à Marguerite JEGER, Gérard HEINZ à Daniel GOUX, Céline ANDRIEU à Corinne DUBOS, Patrice MANGEREST à Catherine GUILLEN-AVEZ, Eric FROMAIN à Gilles GASCON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

= *Sur proposition de Madame le Maire, l'ensemble des élus et de l'assistance observe une minute de recueillement à la mémoire de Nelson Mandela, qui fut et demeurera l'homme de la réconciliation* =

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013.

Communication n° 13.138 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de novembre 2013)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de novembre 2013.

Délibération n° 13.139 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Typhon Haiyan aux Philippines - Octroi d'une aide financière exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil municipal OCTROIE une aide financière exceptionnelle de 5 000 € pour les familles sinistrées aux Philippines suite au passage du typhon Haiyan le 8 novembre 2013 ; DECIDE que cette aide sera versée à l'association « Action contre la Faim » (75662 Paris cedex 14) sur son compte avec le libellé « mairie de Saint-Priest - Urgence Philippines » ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 13.140 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution de poste au service Gestion des ressources humaines

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la transformation d'un poste de rédacteur (bureau des rémunérations) en un poste d'attaché principal (direction des ressources humaines) ; DIT que la dépense sera imputée au chapitre globalisé 012 du budget 2013.

= *Arrivée de Madame Morales à 19 heures 10* =

Délibération n° 13.141 : RESSOURCES HUMAINES : Convention de partenariat socio-professionnel avec l'association Messidor

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE la signature avec l'association Messidor d'une convention de mise à disposition individuelle d'un travailleur handicapé admis en ESAT, convention d'une durée de quatorze mois.

Délibération n° 13.142 : RESSOURCES HUMAINES : Prévention et conditions de travail - Conventonnement avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCEPTE la réactualisation de la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, portant sur l'année civile 2014 (mission d'assistance en matière d'hygiène et sécurité), ce pour un montant annuel global de 5 028 euros.

Délibération n° 13.143 : RESSOURCES HUMAINES : Octroi des prestations sociales aux agents - Convention « acSo69 » avec le CDG du Rhône - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville

A l'unanimité, le Conseil municipal, concernant les prestations sociales aux agents, AUTORISE Madame le Maire à signer avec le centre de gestion cdg69 une convention d'un an permettant l'adhésion de la Commune aux accords-cadre « acSo69 » (lots n° 5 et 6 ; montant maximal : 50 000 €, ainsi que son éventuelle reconduction ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville pour les années 2014 à 2016 ; DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération n° 13.144 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2014

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2014 puis un exposé technique par Monsieur Goux, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2014.

Délibération n° 13.145 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal exercice 2013 : décision modificative n° 3 - Budget annexe « Ateliers artisanaux » exercice 2013 : décision modificative n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil municipal APPROUVE telles que présentées la décision modificative n° 3 du budget principal de la Ville (ajustement budgétaire de - 7 541 773 euros en section d'investissement ; régularisation de virements de crédits en section de fonctionnement pour 6 425 euros) et la décision modificative n° 2 du budget annexe « Ateliers artisanaux » (ajustement budgétaire de - 7 000 euros en section d'investissement).

Délibération n° 13.146 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal de la Ville - Autorisation de mandatement anticipé pour certaines opérations relatives au programme d'investissement 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil municipal APPROUVE le programme d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits 2014 d'investissement avant le vote du budget dans la limite maximale du quart des crédits de dépense hors dette du budget 2013, soit 7 896 926 € selon la liste présentée.

Délibération n° 13.147 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Déneigement - Convention avec M. Philippe Magnard, agriculteur

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec Monsieur Philippe Magnard, agriculteur, une convention d'un an fixant les termes de son concours lors des opérations de déneigement, moyennant une rémunération forfaitaire de 500,00 € HT/mois et un taux horaire de 65,00 € HT lors des sorties effectives ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 61521.

Délibération n° 13.148 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Projet urbain Mansart/Farrère - Protocole d'accord partenarial

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil municipal, concernant le projet urbain Mansart/Farrère, APPROUVE le protocole d'accord partenarial avec l'État (ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), le Grand Lyon et l'Office PAH ; AUTORISE Madame le Maire à signer ce protocole et tous les documents y afférents.

Délibération n° 13.149 : EMPLOI ET INSERTION : Conventions d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est et l'A.S.P.I.E.

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3), le Conseil municipal APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est d'une part, et l'A.S.P.I.E. d'autre part, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces deux conventions ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 13.150 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2), le Conseil municipal APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 13.151 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Conventions d'objectifs et de moyens avec l'association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest et l'association des entreprises de Mi-Plaine

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un an, d'une part, avec l'association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest, d'autre part, avec l'association des entreprises de Mi-Plaine ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces deux conventions ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 13.152 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest »

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil municipal APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest » d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 13.153 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du château - Avenant n° 1 (installation du wi-fi)

A l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE l'avenant n° 1 au contrat de délégation de la gestion du château de Saint-Priest, avenant portant sur l'installation du wi-fi au château ; DECIDE le versement d'une participation de 18 000 euros à la Société d'Exploitation du Château de Saint-Priest pour cette installation ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 20422 ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant n° 1.

Délibération n° 13.154 : ACTION SOCIALE : Ouverture d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle et Universitaire - Adoption d'une charte partenariale

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la charte de partenariat entre les professionnels de santé et la Ville de Saint-Priest pour la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle et Universitaire au 20 rue Bel Air ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette charte.

Délibération n° 13.155 : AFFAIRES SPORTIVES : Conventions d'objectifs et de moyens avec Saint-Priest Handball, le Tennis Club de Saint-Priest et l'Ecole de Cirque San Priote

A l'unanimité, le Conseil municipal SOUTIENT l'action des associations Saint-Priest Handball, Tennis Club de Saint-Priest et l'École de Cirque San Priote en autorisant Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens matériels et financiers, chacune d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014, ainsi que l'ensemble des documents et annexes afférents ; FIXE annuellement, dans le cadre de la préparation budgétaire, le montant du concours financier que la Ville décidera d'apporter à chaque association ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 13.156 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association omnisports « S.A.L. Saint-Priest »

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil municipal SOUTIENT l'action des sections de l'association « S.A.L. Saint-Priest » en autorisant Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens matériels et financiers, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014, ainsi que l'ensemble des documents et annexes afférents ; FIXE annuellement, dans le cadre de la préparation budgétaire, le montant du concours financier que la Ville décidera d'apporter à certaines sections du « S.A.L. Saint-Priest » en fonction du projet qu'elles auront formulé ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 13.157 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Lyon Saint-Priest Lutte » - Avenant n° 2

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la conclusion d'un nouvel avenant de prolongation permettant de proroger jusqu'au 31 décembre 2014, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Lyon Saint-Priest Lutte » ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant.

Délibération n° 13.158 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention partenariale avec l'association « Entreprendre et Sport » et M. El Ouarrage - Adhésion de la Commune à l'association

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer une convention tripartite de suivi de parcours avec l'association « Entreprendre et Sport » et Monsieur El Ouarrage (jeune lutteur de Saint-Priest sélectionné pour les JO de 2016) ; APPROUVE dans ce cadre l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à cette association ; DECIDE l'adhésion de la Commune à ladite association, moyennant une cotisation annuelle de 100 € pour l'année 2013 ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574 pour la subvention et à l'article 6281 pour les frais d'adhésion.

Délibération n° 13.159 : VIE ASSOCIATIVE : Conventions d'objectifs et de moyens avec le centre socio-culturel La Carnière, le centre socio-culturel L'Olivier et le centre social Louis Braille

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les nouvelles conventions d'objectifs et moyens avec le centre socio-culturel La Carnière, le centre socio-culturel L'Olivier et le centre social Louis Braille, chacune pour une durée de deux ans.

Délibération n° 13.160 : VIE ASSOCIATIVE : Convention d'objectifs et de moyens avec la M.J.C. Jean Cocteau et la Fédération des M.J.C. en Rhône-Alpes

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la M.J.C. Jean Cocteau et la fédération des M.J.C. en Rhône-Alpes, pour une durée de trois ans.

Délibération n° 13.161 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de salles municipales pour l'association des Soins Palliatifs - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE, à titre exceptionnel, à l'association des Soins Palliatifs de Saint-Priest la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 4 avril 2014 et du Théâtre Théo Argence le 12 septembre 2014.

Délibération n° 13.162 : AFFAIRES DIVERSES : Service Documentation - Droits de reproduction et de représentation d'oeuvres protégées - Contrat d'autorisation avec le C.F.C.

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie un contrat d'autorisation pour la diffusion des articles de presse ; DIT que la dépense afférente, à hauteur de 2 079,68 € pour l'année en cours, sera imputée à l'article 651.

La séance est levée à vingt-et-une heures dix.

**Le Maire,
Martine DAVID**